

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
VILLE DE PAVIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	19
Présents :	15
Procurations :	3
Votants :	18
Date de convocation :	12/01/2024

Séance du jeudi 25 janvier 2024 à 18 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Karine BESSÉ, Isabelle BRUNEL, Claudine CARAYOL, Alexandre DENEITS, Géraldine DUTREY, Jacques GABRIEL, Radouane KHABBAL, Pierre MASURE, Jean-Marc REGNAUT, Alexandra SAGOT, Philippe SENTEX, Ludovic SICARD, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

PROCURATIONS : Jacques FAUBEC donne procuration à Jean-Michel BLAY, Brigitte LALANNE BAJON à Géraldine DUTREY, Martine DAREUX à Jacques GABRIEL.

ABSENT : Radouane KHABBAL.

SECRETAIRE : Karine BESSÉ.

Délibération n° 2024_008

4.1 Personnel communal

Objet : Modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} février 2024 :

M. le Maire précise au conseil municipal qu'il convient d'attribuer des heures d'entretien pour les nouveaux sanitaires publics, place de la Mairie et place des Carmes.

Avec l'accord de l'agent en charge de l'entretien des bâtiments communaux, il propose de lui rajouter 2 heures hebdomadaires afin d'effectuer ce ménage (l'agent passera donc de 29.50 heures à 31.50 heures hebdomadaires).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;
- **Vu** la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 sur la modernisation de la fonction publique territoriale ;
- **Vu** le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;
- **Vu** le précédent tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 05 décembre 2023 ;
 - **Accepte** l'augmentation de 2 heures hebdomadaires de l'agent en charge de l'entretien des bâtiments.
 - **Décide** de fixer le tableau des effectifs du personnel comme suit (cf. tableau joint en annexe), à compter du 1^{er} janvier 2024.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

PAVIE, le 31 janvier 2024
Le Maire,

Jean-Michel BLAY

